INSTITUT ROGER GUILBERT
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

enseignement

EPREUVE INTEGREE

Dossier du CAP

CAP - CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

Année académique 20…. – 20….

Institut Roger Guilbert
Avenue Emile Gryzon 1 à 1070 Anderlecht – https://guilbert.brussels/ – Tél. : 02/526.75.40 – Fax : 02/526.75.42
Courriel : sec.guilbert@spfb.edu.brussels – Matricule : 2.003.041

Table des matières

INTRODUCTION **5**

SITUER SON EPREUVE INTÉGRÉE DANS SA FORMATION **8**

1re PARTIE : TRAVAIL ÉCRIT **9**

1. Travail demandé 1
   1.1. Contenu du travail 11
   1.2. Forme du travail 11
      1.2.1. La couverture 11
      1.2.2. La table des matières 11
      1.2.3. L'introduction 12
      1.2.4. Le corps du travail 12
      1.2.5. La conclusion 12
      1.2.6. Les références bibliographiques 12
      1.2.7. Les annexes 13
   1.3. Conseils pour la rédaction 13
2. Démarrage et suivi 14
3. Inscription à la passation et date de remise 14

2e PARTIE : PRÉSENTATION ORALE **15**

CONCLUSION **19**

ANNEXES (documents officiels) **21**

INTRODUCTION

L'épreuve intégrée est l'occasion d'apprendre à observer et à analyser sa pratique pédagogique. Cette dernière est au cœur de la relation entre théorie et pratique, ce qui explique le recours à un vocable spécifique pour qualifier l'enseignant : il s'agit du « praticien réflexif ».

Dès lors, cette épreuve doit être perçue comme étant le couronnement de la formation reçue dans le cadre du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques. Votre travail sera l'aboutissement d'une réflexion personnelle à propos d'un sujet directement lié à votre (future) fonction dans l'enseignement.

Vous trouverez dans ce dossier des instructions relatives au type de travail demandé, aux différents éléments qui doivent s'y trouver ainsi que quelques conseils pour la rédaction de votre épreuve intégrée. Ce document reprend également diverses informations pratiques comme le démarrage et le suivi de l'épreuve intégrée, la date de remise ou encore le déroulement de la défense orale.

Au travers de cette épreuve intégrée, vous démontrerez ainsi votre capacité de réflexion et votre aptitude à établir des liens entre votre pratique pédagogique et les différentes notions vues à travers les unités de formation et/ou lues dans la littérature.

Avant d'aborder les consignes liées à l'élaboration de votre travail, il convient de se pencher sur les exigences formulées à travers le dossier pédagogique[1] relatif à l'épreuve intégrée dont voici un extrait :

Finalités de l'épreuve intégrée

« Cette unité d'enseignement vise à permettre de vérifier si l'étudiant, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, a intégré les concepts théoriques et les approches pratiques relevant de la didactique, de la socio-pédagogie, de la psychologie, de la communication et sous-tendant la pratique professionnelle de l'enseignant à travers l'élaboration et la défense d'un travail de fin d'études dans le respect des consignes établies dans le dossier pédagogique et conformément aux dispositions de l'établissement.

En particulier, cette unité d'enseignement vise à permettre à l'apprenant de montrer :

- sa volonté de contribuer au progrès de ses pratiques scolaires,
- son attitude critique à l'égard des situations et des activités éducatives,
- sa capacité à communiquer correctement des idées, analyses et propositions,
- sa capacité à mettre en question sa propre pratique professionnelle et à traiter de façon autonome un sujet interpellant professionnellement. »

[1] « Epreuve intégrée de la section : certificat d'aptitudes pédagogiques » (code : 9810 10 U36 D3)

Programme

« L'étudiant sera capable ;

- d'élaborer un travail écrit, circonstancié et critique portant sur une situation/problématique éducative particulière sur laquelle l'étudiant a prise :
  - décrire une problématique professionnelle et son contexte à partir d'observations d'une (des) situation(s) éducative(s) ;
  - analyser le contexte et les spécificités des apprenants ;
  - rechercher des fondements scientifiques éclairant la problématique ;
  - émettre une (des) question(s) et/ou une (des) hypothèse(s) ;
  - suggérer, voire expérimenter, des moyens adéquats en lien avec la (les) question(s) et/ou l' (les) hypothèse(s) et les spécificités des apprenants ;
  - consulter, synthétiser et intégrer des références sociopsychopédagogiques en lien avec la (les) question(s) et/ou l' (les) hypothèse(s) ;
  - développer une réflexion critique sur son travail ;
- de préparer la présentation orale de ce travail en ayant recours, par exemple, aux technologies de l'information et de la communication adaptées à l'enseignement (TICE) pour mettre en valeur :
  - les arguments qui justifient ses choix en tenant compte du contexte, des spécificités des apprenants, de son expérience ;
  - le lien avec les apports théoriques, pratiques et méthodologiques de la formation ;
  - ses connaissances et les techniques propres au sujet traité ;
- d'informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux de recherche, de la rédaction de son travail selon les consignes données ;
- de prendre en compte les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours ;
- d'évaluer, avec le chargé de cours et/ou une personne ressource, la valeur de son travail pour remédier, s'il y a lieu, aux lacunes autant sur le plan du contenu que des techniques développées. »

Acquis d'apprentissage

« Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,
au départ d'un travail écrit personnel, de sa présentation et de sa défense orale,
en observant les règles d'usage de la langue française,
en recourant le cas échéant aux TICE :

- de décrire une problématique professionnelle et son contexte à partir d'observation d'une (des) situation(s) éducative(s) ;
- d'analyser le contexte et les spécificités des apprenants ;
- d'identifier des fondements scientifiques éclairant la problématique ;
- d'émettre une (des) question(s) et/ou une (des) hypothèse(s) ;
- de proposer et de justifier des moyens opérationnels en lien avec la (les) question(s) et/ou l' (les) hypothèse(s) et les spécificités des apprenants ;
- d'intégrer des références socio-psycho-pédagogiques en lien avec la (les) question(s) et/ou l' (les) hypothèse(s) ;

Institut Roger Guilbert
Avenue Emile Gryzon 1 à 1070 Anderlecht – https://guilbert.brussels/ – Tél. : 02/526.75.40 – Fax : 02/526.75.42
Courriel : sec.guilbert@spfb.edu.brussels – Matricule : 2.003.041

- de développer une réflexion critique sur son travail et ses répercussions sur la profession.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiative démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement. »

SITUER L'ÉPREUVE INTÉGRÉE DANS SA FORMATION

CAP – UE 05

Stage d'immersion

Nombre de périodes : **20**

Programme pour l'étudiant-e :

L'étudiant-e devra observer et analyser une série d'éléments : établissement scolaire, activités professionnelles de l'enseignant, public cible, dynamique du groupe-classe, principes méthodologiques. Par ailleurs, l'étudiant-e préparera et mettra en œuvre une séquence d'enseignement avec un enseignant titulaire, contribuera à la correction d'une évaluation, portera un regard réflexif sur les différentes séquences observées et présentées, se situera au niveau de son orientation professionnelle, repérera les découvertes ou changements que les expériences ont apportés à ses représentations de la profession, ainsi que rédigera un rapport écrit sur base des observations et des activités développées.

Acquis d'apprentissage :

Au travers d'un rapport écrit, dans le respect de différents critères (*discipline, niveau et type d'enseignement ; déontologie et éthique professionnelle ; règles d'usages de la langue française),* relever et décrire différents éléments significatifs annoncés, identifier des points forts et des moments critiques en motivant ses choix, identifier des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant, expliciter ce qui a influencé sa représentation du métier.

CAP – UE 12

Activités professionnelles de formation

Nombre de périodes: **80**
= 60 périodes d'activités professionnelles de formation (*8h d'observation ; 30h d'enseignement, dont minimum une évaluation ; 15h de préparation ; 8h d'activités socio-pédagogiques*) + 20 périodes de pratique réflexive avec le chargé de cours au sein de l'IRG.

Programme pour l'étudiant-e :

L'étudiant-e sera capable d'exercer une fonction d'enseignant, de se situer personnellement par rapport à ses points forts et aux problèmes rencontrés, de construire et/ou intégrer des pistes de solution, ainsi que de s'autoévaluer.

Acquis d'apprentissage:

Dans le respect de différents critères (*discipline, niveau et type d'enseignement ; caractéristiques du public ; déontologie et éthique professionnelle ; documents de référence ; règles d'usage de la langue française*), gérer un groupe classe, mettre en œuvre des activités d'apprentissage et d'enseignement, évaluer des acquis d'apprentissage, présenter un rapport écrit, et porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant et les points à améliorer.

CAP – EI

Épreuve intégrée de la section CAP

Programme pour l'étudiant-e :

1. Élaborer un travail écrit, circonstancié et critique portant sur une situation/problématique éducative particulière.
2. Préparer une présentation orale de ce travail.
3. Informer le chargé de cours de l'état d'avancement de son travail selon les consignes données.
4. Prendre en compte les conseils et remarques formulées par le chargé de cours.
5. Évaluer, avec le chargé de cours et/ou une personne ressource, la valeur de son travail pour remédier aux éventuelles lacunes sur le plan du contenu et des techniques développées.

Acquis d'apprentissage:

Au départ d'un travail écrit, de sa présentation et de sa défense orale, dans le respect d'une série de critères (*déontologie et éthique professionnelle, règles d'usage de la langue française, en recourant le cas échéant aux TICE*), décrire une problématique professionnelle et son contexte, analyser le contexte et les spécificités des apprenants, identifier les fondements scientifiques éclairant la problématique, émettre une(des) question(s)/hypothèse(s), proposer et justifier des moyens opérationnels en lien avec la problématique/hypothèse et les apprenants, intégrer des références sociopsychopédagogiques, et développer une réflexion critique.

1re PARTIE :

TRAVAIL ÉCRIT

1. Travail demandé

1.1. Contenu du travail

À partir d'une séquence pédagogique autonome établie et prestée dans le cadre du stage ou de vos fonctions, et qui sera placée in extenso en annexe, il vous est demandé[2] de :

1. présenter le contexte scolaire institutionnel et les apprenants auxquels s'adresse la séquence éducative (1/2 page) ;
2. présenter et justifier chaque étape de la séquence pédagogique à la lumière de références théoriques ;
3. décrire le déroulement réel de la séquence pédagogique en précisant les zones de forces et de faiblesses (au niveau de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de cette activité d'apprentissage) ;
4. identifier la problématique socio-/psycho-pédagogique ;
5. émettre des questions et hypothèses socio-/psycho-pédagogique ;
6. proposer des pistes de réflexion et/ou des propositions d'action supplémentaires fondées sur des apports théoriques et en lien avec ces questions et hypothèses.

1.2. Forme du travail

L'épreuve intégrée reprendra dans l'ordre imposé ci-dessous les éléments suivants :

- ✓ Une couverture (voir annexe)
- ✓ Les remerciements éventuels
- ✓ La table des matières
- ✓ L'introduction
- ✓ Le corps du travail
- ✓ La conclusion
- ✓ Les références bibliographiques et sitographiques
- ✓ Les annexes

Nombre de pages :	Introduction :	1
	Corps du travail :	12 (min) à 14 (max)
	Conclusion :	1

1.2.1. La couverture

Elle comporte impérativement toutes les informations indiquées en annexe.

1.2.2. La table des matières

Celle-ci reprend les trois chapitres précédemment cités et les sous-chapitres nécessaires au développement de votre réflexion ainsi qu'une pagination précise.

[2] Si l'étudiant souhaite s'écarter de la structure demandée ci-dessous, il est nécessaire de :

1. Argumenter sa proposition auprès du/de la chargé-e de cours responsable de l'encadrement de son épreuve intégrée (promoteur) ;
2. Faire remplir, dater et signer par ce dernier le formulaire ad hoc repris en annexe du présent dossier (voir annexe 3);
3. Préciser dans l'introduction que le travail correspond à une structure différente de celle demandée dans le dossier ;
4. Annexer le formulaire ad hoc dûment complété, daté et signé en annexe du travail.

1.2.3. L'introduction

L'introduction développe les trois points suivants, détachés typographiquement (en trois blocs distincts) :

- Motivation de l'étudiant à exercer le métier d'enseignant par rapport à son parcours professionnel et/ou de formation ;
- Présentation de la séquence pédagogique, du cadre dans lequel elle a pris cours, et motivation de son choix. Enonciation de la question psychopédagogique qui sera traitée dans le travail (celle reprise dans le titre de votre épreuve intégrée) ;
- Annonce du développement, des différentes étapes par lesquelles passera le corps du travail.

1.2.4. Le corps du travail

C'est ici qu'il faut développer les points énoncés dans le point « 1.1. Contenu du dossier ».
Rappel important : la séquence pédagogique elle-même, ainsi que tous les documents y afférents, est placée en annexe. Il convient de suivre scrupuleusement le modèle imposé et communiqué lors des UE 4 (Didactique des disciplines) et 10 (Didactique des sciences et techniques et de la santé OU Didactique des sciences humaines et sociales).

Pour les « anciens » étudiants (ceux qui auraient entamé la formation il y a quelques années et qui l'auraient reprise après une « pause » plus ou moins longue), attention aux « vieux » modèles qui, le cas échéant, étaient d'application lorsque vous suiviez les autres UF. Il faut obligatoirement adapter la préparation de séquence de l'époque au nouveau cahier des charges.

1.2.5. La conclusion

L'écriture de la conclusion est une étape développant les trois points suivants, détachés typographiquement (en trois blocs distincts) :

- Rappel des étapes par lesquelles le travail est passé ;
- Conclusions personnelles en tant que (futur) enseignant, fondées sur la construction de votre identité professionnelle ;
- Evocation de ce qu'il serait intéressant de développer plus en avant, de ce qu'il reste à investiguer, perspectives de travaux ultérieurs.

1.2.6. Les références bibliographiques

Pour unifier la présentation des références bibliographiques, vous choisirez d'appliquer soit les normes APA, soit les normes AFNOR (voir document de référence[3]).

ATTENTION ! Les références bibliographiques seront subdivisées comme suit :

- ✓ bibliographie (ouvrages + revues) ;
- ✓ webographie ;
- ✓ documents audiovisuels ;
- ✓ notes de cours

[3] L'annexe 5 présente succinctement le Document de référence (à télécharger sur le site de l'IRG - https://guilbert.brussels/ et sur notre plateforme Moodle). Il faut choisir un des deux livrets comme guide pour l'entièreté du travail.

À l'intérieur de chaque subdivision, les références seront classées par ordre alphabétique d'après le nom de/des auteurs.

1.2.7. Les annexes

Elles sont séparées du reste du travail à l'aide d'une page de garde, elles contiennent nécessairement la séquence pédagogique étudiée avec tous les documents y afférents. D'autres documents utiles à la compréhension du travail peuvent également y figurer.

En outre, il convient d'indiquer la provenance de chaque document (référence bibliographique précise et complète). La présentation des annexes, leur choix judicieux et leur utilisation active dans le texte rédigé (références régulières) sont indispensables.

Les annexes seront numérotées et référencées à l'aide d'un titre sur une liste des annexes.

1.3. Conseils pour la rédaction

Avant tout, référez-vous aux critères et indicateurs d'évaluation figurant dans la grille annexée. Ils constituent un outil précieux d'auto-évaluation.

En outre, il est essentiel de se rappeler que la formulation sera personnelle et originale. Il est donc exclu de pratiquer un usage intensif d'extraits d'origines variées sous forme de citations.
La mise en évidence de **plagiat**, de collage d'extraits d'origines variées (copie, emprunt, imitation, en s'attribuant indûment des passages d'un auteur), c'est-à-dire le fait de ne pas citer ses sources directes et d' « oublier » les guillemets pour les citations entraîne **automatiquement la non-réussite**.

Toute citation sera reprise dans le texte entre guillemets et en italiques. Cette dernière sera signalée explicitement avec références en bas de page (normes AFNOR) ou entre parenthèses dans le corps de texte (normes APA) indiquant le nom de l'auteur, la date d'édition, la page de l'extrait (idem pour les sites Internet consultés). Tous les tableaux, les graphiques extraits d'ouvrages seront identifiés en notes de bas de page.

Si vous souhaitez joindre des photocopies de documents, vous les placerez en annexe et non dans le texte rédigé et vous indiquerez clairement vos sources.
Vous soignerez la présentation finale du travail : le support écrit sera agréable à lire et la typographie respectera les règles dactylographiques.

Veillez à l'orthographe, à la correction de la langue (syntaxe, ponctuation), à l'adéquation du vocabulaire (niveau de langue correct, vocabulaire précis).
Pour atteindre le seuil de réussite, il est impératif de respecter les règles d'usage de la langue française. Un travail comportant plus de 15 fautes est automatiquement ajourné (en 1ère session) ou refusé (en 2ème session). (cf. annexe 2)

Le travail sera dactylographié (interligne simple, police de taille 12). Evitez les polices fantaisistes. Les marges seront de 2,5 cm.

Le document sera relié au format A4 (de préférence avec une reliure à spirale pour plus de maniabilité lors de la correction).

2. Démarrage et suivi

Le promoteur de l'épreuve intégrée est généralement le professeur d'UE 10 (sauf en cas de force majeure). En accord avec ce dernier et en fonction de la problématique traitée, tout autre enseignant de la section peut assumer le rôle de promoteur.

En cas d'ajournement, c'est-à-dire :

- soit à la suite d'un premier passage infructueux de l'EI en première session ;
- soit à la suite d'une demande d'ajournement introduite par l'étudiant et validée par le conseil des études ;
- soit à la suite d'un ajournement dans (au moins) une autre UE entraînant *ipso facto* l'ajournement de l'EI,

l'étudiant doit impérativement prendre contact avant le premier jeudi du mois de juillet avec son promoteur et lui remettre un écrit de 4 à 5 pages qui décrit les intentions (objectifs, plan provisoire, titre provisoire…) et/ou les propositions d'amélioration de son travail s'il s'agit d'une seconde mouture.

C'est une manière de (re)prendre contact avec votre promoteur avant la longue pause estivale et de (re)partir du bon pied pour la session de septembre.

En l'absence de pareille démarche, le promoteur pourra refuser d'assurer son encadrement et de voir son nom figurer sur la couverture du travail.

3. Inscription à la passation et remise de l'épreuve intégrée

- **Inscription à la passation de l'épreuve intégrée**

  Il est obligatoire pour tout étudiant-e qui souhaite passer son épreuve intégrée au cours de cette année académique de s'inscrire à la passation de la première ou de la seconde session.

  L'inscription doit respecter les modalités présentées en annexe 1 de ce dossier, et être réalisée pour le **30 avril[1] au plus tard** (1ère session) ou pour le **31 mai[2] au plus tard** (2e session sur base volontaire). Cette date est reportée **au plus tard le premier jeudi de juillet** uniquement en cas d'ajournement en 1e session.

- **Remise de l'épreuve intégrée**

  En première session, la date de remise (5 exemplaires reliés + 1 exemplaire non-relié) de l'épreuve intégrée, au secrétariat de l'Institut, est fixée **au plus tard le 31 mai[3] de 14h à 20 h[4]**. Dans un souci de respect de l'environnement, vous éviterez les couvertures plastifiées.

  En deuxième session, la date de remise ultime est communiquée au plus tard le premier jeudi du mois de juillet.

[1] Ou le dernier jour ouvrable qui précède cette date en cas de fermeture de l'Institut.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem.*
[4] Si le 31 mai tombe un samedi, les heures sont celles habituelles d'ouverture du secrétariat.

Institut Roger Guilbert
Avenue Emile Gryzon 1 à 1070 Anderlecht – https://guilbert.brussels/ – Tél. : 02/526.75.40 – Fax : 02/526.75.42
Courriel : sec.guilbert@spfb.edu.brussels – Matricule : 2.003.041

2e PARTIE :

PRÉSENTATION ORALE

La présentation orale de l'épreuve intégrée se déroulera comme suit :

- vous prévoirez tout le matériel nécessaire à la bonne présentation de l'épreuve intégrée et sa réservation ;
- pendant 10 minutes :
  - vous vous présenterez et exposerez vos motivations pour enseigner ;
  - vous évoquerez la problématique majeure de votre travail, développerez vos pistes d'amélioration et conclurez.
- pendant une dizaine de minutes, vous répondrez aux questions du jury ;
- après votre sortie, le jury délibérera sur base de la grille d'évaluation placée dans le dossier.

Pendant la défense orale, vous serez particulièrement attentif aux points suivants :

- maîtrise de l'expression orale ;
- aptitude à susciter l'intérêt de l'auditoire ;
- maîtrise du sujet ;
- maîtrise et gestion du temps ;
- rigueur et logique dans le développement de la présentation du sujet.

La date et l'horaire de passage des défenses orales seront affichés aux valves (et sur le site Internet) de l'Institut dès que les jurys seront constitués et les plannings établis.

CONCLUSION

Maintenant que vous avez pris connaissance des exigences liées à l'élaboration et à la défense de votre épreuve intégrée, vous êtes prêts à fournir un travail de qualité. A cette fin, nous vous invitons à consulter régulièrement la grille (annexe 1) sur base de laquelle le jury évaluera l'écrit que vous aurez rendu ainsi que la défense orale.

À travers le présent dossier, vous disposez de toutes les consignes nécessaires à la réalisation d'une épreuve intégrée conforme aux attentes du jury et en phase avec le dossier pédagogique dont vous avez pu apercevoir un extrait (pages 3 à 5).

En outre, vous possédez également d'un « modèle » puisque ce dossier se présente lui-même comme une épreuve intégrée (dans sa forme du moins). A cet égard, une remarque s'impose. L'objectif de ce « modèle » n'est certainement pas de formater toutes les épreuves intégrées de l'Institut au point de ne laisser aucune place à la créativité et à l'originalité, loin s'en faut.

Cependant, le danger réside dans l'injustice et l'arbitraire que provoquerait l'absence de cadre précis et de consignes communes. Ainsi, il ne vous reste plus qu'à exercer le rôle du « praticien réflexif » dans ce contexte tout en apportant vos réflexions, vos questionnements, le fruit de vos investigations, vos choix pédagogiques et leurs justifications, vos propositions d'amélioration, vos perspectives en tant que (futur-e) enseignant(-e)…

Enfin, l'ensemble de l'équipe du CAP s'unit pour vous souhaiter, à toutes et à tous, une excellente réussite dans vos projets personnels et professionnels.

ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire d'inscription à la passation de l'épreuve intégrée.
Première session (recto) / seconde session (verso).

Annexe 2 : Formulaire de proposition de structure différente de celle demandée.

Annexe 3 : Modèle page de garde.

Annexe 4 : Grille d'évaluation critériée de l'épreuve intégrée.

Annexe 5 : Méthodes bibliographiques – Présentation du document de référence

INSTITUT ROGER GUILBERT
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

ANNEXE 1a

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
À LA PASSATION DE L'ÉPREUVE INTÉGRÉE – Ière SESSION

Les formulaires sont uniquement pris en compte s'ils sont remis au plus tard le 30 avril[1] (ou le dernier jour ouvrable qui précède cette date en cas de fermeture de l'Institut).

Année académique …… - ……

Je, soussigné-e,

NOM .....

Prénom .....

Section .....

Groupe .....

Demande mon inscription à la <u>première session</u> pour présenter mon épreuve intégrée.

Unité de formation	NOM DU PROMOTEUR
E.I.	Mme / M. ……

<u>CADRE RESERVE AU SECRETARIAT</u>
Date de réception du formulaire
…… / …… / ……

Date et signature de l'étudiant-e
…… / …… / ……

[1] **Aux heures d'ouverture du secrétariat – seule la <u>version papier</u> de la présente sera prise en considération.**

INSTITUT ROGER GUILBERT
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

ANNEXE 1b

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
À LA PASSATION DE L'ÉPREUVE INTÉGRÉE – 2e SESSION

Le formulaire, obligatoire pour la seconde session, sera uniquement pris en compte s'il est remis au plus tard[1] le :

- 31 mai[2] sur base d'une seconde session volontaire ;
- premier jeudi de juillet à la suite d'un ajournement en 1ère session ;

Année académique …… - ……

Je, soussigné-e,

NOM .....

Prénom .....

Section .....

Groupe .....

Demande mon inscription à la <u>seconde session</u> pour présenter mon épreuve intégrée.

Unité de formation	NOM DU PROMOTEUR
E.I.	Mme / M. ……

CADRE RESERVE AU SECRETARIAT
Date de réception du formulaire
…… / …… / ……

Date et signature de l'étudiant-e
…… / …… / ……

[1] **Aux heures d'ouverture du secrétariat – seule la version papier de la présente sera prise en considération.**
[2] **Ou le dernier jour ouvrable qui précède ces dates en cas de fermeture de l'Institut.**

INSTITUT ROGER GUILBERT
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

ANNEXE 2

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

PROPOSITION DE STRUCTURE DIFFÉRENTE DE CELLE DEMANDÉE

ÉPREUVE INTÉGRÉE

1. Structure proposée

2. Argumentation

3. Validation par le/la chargé-e de cours responsable de l'encadrement de l'EI

Date : Signature :

Institut Roger Guilbert
Avenue Emile Gryzon 1 à 1070 Anderlecht – https://guilbert.brussels/ – Tél. : 02/526.75.40 – Fax : 02/526.75.42
Courriel : sec.guilbert@spfb.edu.brussels – Matricule : 2.003.041

INSTITUT ROGER GUILBERT
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

ANNEXE 3

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

TITRE

Sous-titre (si nécessaire afin d'expliquer un titre trop court)

Épreuve intégrée de NOM, Prénom

Pour l'obtention du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques

Professeur de didactique : NOM, Prénom
Cette mention ne doit pas être indiquée si vous ne suivez plus cette unité de formation durant l'année scolaire en cours.

Promoteur/trice : NOM, Prénom
Le nom du promoteur est à indiquer uniquement si le promoteur n'est pas le professeur de didactique.

Année académique 20… - 20…

Institut Roger Guilbert
Avenue Emile Gryzon 1 à 1070 Anderlecht – https://guilbert.brussels/ – Tél. : 02/526.75.40 – Fax : 02/526.75.42
Courriel : sec.guilbert@spfb.edu.brussels – Matricule : 2.003.041

CERTIFICAT D'APTITUDES PÉDAGOGIQUES

GRILLE D'ÉVALUATION CRITÉRIÉE DE L'ÉPREUVE INTÉGRÉE

Chargé-e de cours : Année académique :

Étudiant-e :

Ier volet : ACQUIS D'APPRENTISSAGE (A.A.)

Pour atteindre le seuil de réussite (50%)[1], l'étudiant[2] sera capable de :

A.A.0 Respect des règles d'usage de la langue française	**A – NA[3]**
L'étudiant respecte les règles orthographiques et syntaxiques (ajournement / refus si > ou = à 15).	A – NA
L'étudiant utilise son registre de langue approprié au contexte professionnel.	A – NA
A.A.0 Respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles	**A – NA**
L'étudiant respecte scrupuleusement le droit d'auteur (sources + « »).	A – NA
L'étudiant respecte la vie privée des personnes et observe le devoir de réserve (y compris confidentialité et anonymat).	A – NA
L'étudiant respecte le principe de neutralité.	A – NA
L'étudiant respecte les valeurs démocratiques de la citoyenneté.	A – NA
A.A.0 Travail écrit personnel, présentation et défense orale	**A – NA**
L'étudiant respecte le prescrit du Dossier d'Épreuve Intégrée au regard du travail écrit (couverture complète et intitulés corrects, pages numérotées, table des matières structurée et paginée correctement, respect du découpage imposé du travail, bibliographie & sitographie complètes et correctement rédigées, sources correctement citées, respect des normes typographiques et de mise en page…).	A – NA
L'étudiant respecte le prescrit du Dossier d'Épreuve Intégrée au regard de la présentation et de la défense orale (exposé préparé, structuration du propos, respect du jury…).	A – NA
A.A.0 Recours le cas échéant aux TICE[4]	**A – NA**

1 Tous les acquis d'apprentissage doivent être acquis pour obtenir une cote de 50%. Pour être acquis, tout acquis d'apprentissage doit comporter au moins deux critères satisfaisants.
2 Utilisé à titre épicène.
3 A (acquis) ou NA (non acquis).
4 AA uniquement à remplir si l'étudiant-e recourt effectivement aux TICE.

A.A.1 Décrire une problématique professionnelle et son contexte à partir d'observation d'une (des) situation(s) éducative(s)		A – NA
Critère 1 :	L'étudiant décrit concrètement une séquence éducative (où, quand et comment…).	A – NA
Critère 2 :	L'étudiant distingue les faits observés des hypothèses et des opinions.	A – NA
Critère 3 :	L'étudiant dégage une problématique de la séquence éducative.	A – NA

A.A.2 Analyser le contexte et les spécificités des apprenants		A – NA
Critère 1 :	L'étudiant décrit le contexte institutionnel scolaire (établissement, filière, type d'enseignement).	A – NA
Critère 2 :	L'étudiant identifie les spécificités (socio-démographiques, socio-culturelles) des apprenants.	A – NA

A.A.3 Identifier des fondements scientifiques éclairant la problématique		A – NA
Critère 1 :	L'étudiant définit les concepts.	A – NA
Critère 2 :	L'étudiant manipule aisément les concepts et sait les illustrer.	A – NA

A.A.4 Émettre une (des) question(s) et/ou une (des) hypothèse(s)		A – NA
Critère 1 :	L'étudiant émet une (des) question(s) psycho-/socio-pédagogique(s) et/ou une (des) hypothèse(s) pédagogique(s).	A – NA
Critère 2 :	La (les) question(s) psycho-/socio-pédagogique(s) et/ou la (les) hypothèse(s) pédagogique(s) sont en lien avec la problématique traitée.	A – NA

A.A.5 Proposer et justifier des moyens opérationnels en lien avec la (les) question(s) et/ou l' (les) hypothèse(s) et les spécificités des apprenants		A – NA
Critère 1 :	L'étudiant explicite les liens entre ses choix théoriques et ses propositions pratiques.	A – NA
Critère 2 :	Les pistes proposées sont opérationnelles et pertinentes (procédés didactiques, démarches pédagogiques concrètes…) sur base de la réalité du terrain.	A – NA

A.A.6 Intégrer des références sociopsychopédagogiques en lien avec la (les) question(s) et/ou l' (les) hypothèse(s)		A – NA
Critère 1 :	L'étudiant présente succinctement les auteurs (selon l'angle disciplinaire : psychologue, sociologue, philosophe, pédagogue…).	A – NA
Critère 2 :	L'étudiant utilise des références pédagogiques de nature variée (bibliographique et sitographique).	A – NA
Critère 3 :	L'étudiant utilise des informations dont la majorité est actualisée.	A – NA

A.A.7 Développer une réflexion critique sur son travail et ses répercussions sur la profession		A – NA
Critère 1 :	L'étudiant relève des points à garder dans sa pratique.	A – NA
Critère 2 :	L'étudiant relève des points à améliorer dans sa pratique.	A – NA
Critère 3 :	L'étudiant relève les apports que la rédaction et la réflexion relatives à cette épreuve intégrée lui ont apportés.	A – NA

Institut Roger Guilbert
Avenue Emile Gryzon 1 à 1070 Anderlecht – https://guilbert.brussels/ – Tél. : 02/526.75.40 – Fax : 02/526.75.42
Courriel : sec.guilbert@spfb.edu.brussels – Matricule : 2.003.041

IIe volet : DEGRÉ DE MAÎTRISE

Pour déterminer le degré de maîtrise[1], il sera tenu compte des critères suivants :

Le niveau de cohérence : *La capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé.*	0	1	2	3	4	5
Le niveau de précision : *La clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles.*	0	1	2	3	4	5
Le niveau d'intégration : *La capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions.*	0	1	2	3	4	5
Le niveau d'autonomie : *La capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.*	0	1	2	3	4	5

Résultat : /100

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature

[1] 0 = 50% / 1 = 60% / 2 = 70% / 3 = 80% / 4 = 90% / 5 = 100%

Institut Roger Guilbert
Avenue Emile Gryzon 1 à 1070 Anderlecht – https://guilbert.brussels/ – Tél. : 02/526.75.40 – Fax : 02/526.75.42
Courriel : sec.guilbert@spfb.edu.brussels – Matricule : 2.003.041

MÉTHODES BIBLIOGRAPHIQUES

PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

À l'institut Roger Guilbert, vous avez le choix entre deux méthodes bibliographiques : les normes APA (American Psychological Association) ou les normes AFNOR (Association française de normalisation).

Vous trouverez un résumé de ces normes sur le site internet de l'IRG. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'ouvrage *Publication Manuel of the American Psychological Association* (6e édition) pour les normes APA[1]. Cette manière de procéder remplace la citation des références bibliographiques en notes de bas de page. Pour les normes AFNOR, de nombreux sites[2] (accessibles via Google) proposent des PDF résumant ces dernières.

Par essence, un travail de recherche s'appuie sur des documents scientifiques les plus récents que possible.

Selon l'APA, la référence à ces documents doit se trouver à deux endroits :

- l'endroit dans le texte où les informations issues du document scientifique sont utilisées (ex. sous forme de citation littérale) ;
- dans la bibliographie récapitulative en fin de travail.

Selon l'AFNOR, la référence à ces documents doit se trouver à deux endroits :

- sous forme de note de bas de page ;
- dans la bibliographie récapitulative en fin de travail.

Une fois votre choix arrêté sur une des deux méthodes, vous devez exclusivement et rigoureusement faire usage de celle-ci pour l'ensemble de votre travail.

NORMES APA — **Livret 1**

NORMES AFNOR — **Livret 2**

[1] Exemple : le site des bibliothèques de l'université de Montréal http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/20-Citer-selon-les-normes-de-l-APA?tab=108

[2] Exemple : le site de l'INSA de Lyon propose un outil actualisé et bien structuré sur la page suivante : https://referencesbibliographiques.insa-lyon.fr/

Institut Roger Guilbert
Avenue Emile Gryzon 1 à 1070 Anderlecht – https://guilbert.brussels/ – Tél. : 02/526.75.40 – Fax : 02/526.75.42
Courriel : sec.guilbert@spfb.edu.brussels – Matricule : 2.003.041